



Mise en service et contrôle périodique d'installations sous pression: appareils à vapeur, chaudières à condensation, autoclaves, centrifugeuses, citernes, récipients sous pression, ...

Your tailor-made solution

Selon la législation régionale et/ou fédérale, certains équipements sous pression doivent être mis en service par un organisme spécifiquement reconnu/ accrédité.

Contrôle des documents de construction

Les experts Vinçotte vérifient vos documents de construction et évaluent leur niveau de satisfaction.

Contrôle de la sécurité

Nos experts contrôlent la sécurité générale des installations :

- Contrôle des marquages
- Contrôle des distances de sécurité
- Contrôles des dispositifs de sécurité et de leur bon fonctionnement

Your result

Vous vous assurez d'être conformes à la législation régionale et/ou fédérale applicable, que votre construction est satisfaisante et que l'installation peut être exploitée en toute sécurité.

Please note

Avant le contrôle de nos experts, veuillez à vérifier que vous avez obtenu un permis environnemental et conservez une copie pour le premier contrôle. Les experts Vinçotte vérifieront que vous répondez aux conditions particulières.

In which situation?

Ce service est destiné à tous les exploitants de ces types d'installation.